



POLITIQUE AGRICOLE – DRUMETTAZ CLARAFOND

La préservation des terres agricoles constitue un sujet de 1^{ère} importance tant pour le monde agricole que pour le pays tout entier : le gouvernement s'est engagé à mieux maîtriser et réguler l'évolution du foncier agricole afin de notamment :

- ⇒ stopper l'artificialisation des terres,
- ⇒ éviter un risque de déprise et un volume élevé de transactions sur le marché foncier rural au moment où le départ en retraite du tiers des exploitants agricoles d'ici 2023 est attendu.

Le maintien d'une agriculture de qualité sur notre territoire est aussi un enjeu important pour nos concitoyens en favorisant la diffusion de produits sains et de qualité auprès des consommateurs.

L'agriculture joue donc un rôle important sur notre territoire, que ce soit d'un point de vue économique, environnemental, biodiversité, « urbanistique ». Cette activité est déjà très encadrée, par :

- Safer (foncier agricole, structure des exploitations agricoles et forestières, favoriser l'installation des jeunes, ...)
- CEN (Conservatoire d'espaces naturels)
- Chambre d'agriculture (accompagnement des agriculteurs, formation, conseil, gestion de projets, ...)
- Grand Lac (PLUi, PADD, Plan agricole et alimentaire territorial)
- Métropole Savoie (Scot)
- Département (soutien aux filières agricoles, aides filière bois et forêt, ...)
- Région (soutien à la transmission, agriculture biologique, marque produits régionales, ...)
- Etat/Europe (Loi Agriculture et alimentation de 2018, PAC, loi climat & résilience, ...)

En cohérence avec les compétences et missions de l'ensemble des acteurs du secteur agricole, la politique agricole de la Commune définit les orientations retenues par le Conseil municipal. Cette stratégie a pour objectif de mieux appréhender les enjeux pour l'agriculture locale, de fédérer les acteurs locaux impliqués sur les questions agricoles et de définir un plan d'actions partagé.

1. ETAT DES LIEUX

1.1. EN SAVOIE

(source rapport Département de la Savoie Nov 2020 « Orientations pour une Politique agriculture, alimentation et forêt pour la Savoie ») :

➤ Tendances de fond de la situation de l'agriculture savoyarde :

- une baisse régulière du nombre des exploitations agricoles

Au nombre de 2 700 en 2010 avec un rythme de diminution des actifs inférieur à la moyenne nationale (-0,9 % par an contre -1,1 %)

- un renouvellement des générations en agriculture nécessaire du fait du vieillissement de la moyenne d'âge des chefs d'exploitation

En 2010, 36 % des chefs d'exploitation avaient plus de 55 ans.

- un succès du positionnement des produits issus des filières agricoles savoyardes permettant des revenus agricoles corrects au regard d'autres régions avec toutefois des situations contrastées :

. des revenus agricoles plus élevés que la moyenne régionale grâce à des prix du lait de 30 % à plus de 2 fois supérieur à celui de la moyenne nationale.

A titre d'illustration, le revenu disponible moyen par ménage agricole en Savoie est de 46 000 € annuels, soit 8 000 € de plus qu'en Isère

. un secteur de la viticulture dynamique mais en cours de restructuration

. un marché des fromages savoyards qui a rebondi après le confinement du printemps 2020 mais de nouveaux modes de valorisation des productions sont à proposer pour s'adapter aux différents types de consommation

. une forte dépendance des filières fromagères et viticoles à l'activité touristique

- des aléas climatiques qui impactent l'agriculture de Savoie :

. des pertes de fourrage de plus de 30 % sur certains secteurs de la Savoie en 2018,

. une centaine d'hectares de vignobles touchés par la grêle en juillet 2019

- une augmentation rapide de l'agriculture biologique et des productions en maraîchage :

. une agriculture biologique dont le poids demeure le plus faible d'Auvergne Rhône-Alpes mais en forte augmentation (3,1 % des exploitations d'Auvergne Rhône-Alpes mais l'évolution de la conversion en bio est la plus élevée de la Région entre 2017 et 2018 avec + 21 %)

. 20 % des projets d'installation agricole en maraîchage alors que les exploitations en maraîchage représentent moins de 3 % des exploitations en Savoie

- les circuits courts et une demande en alimentation de proximité en croissance :

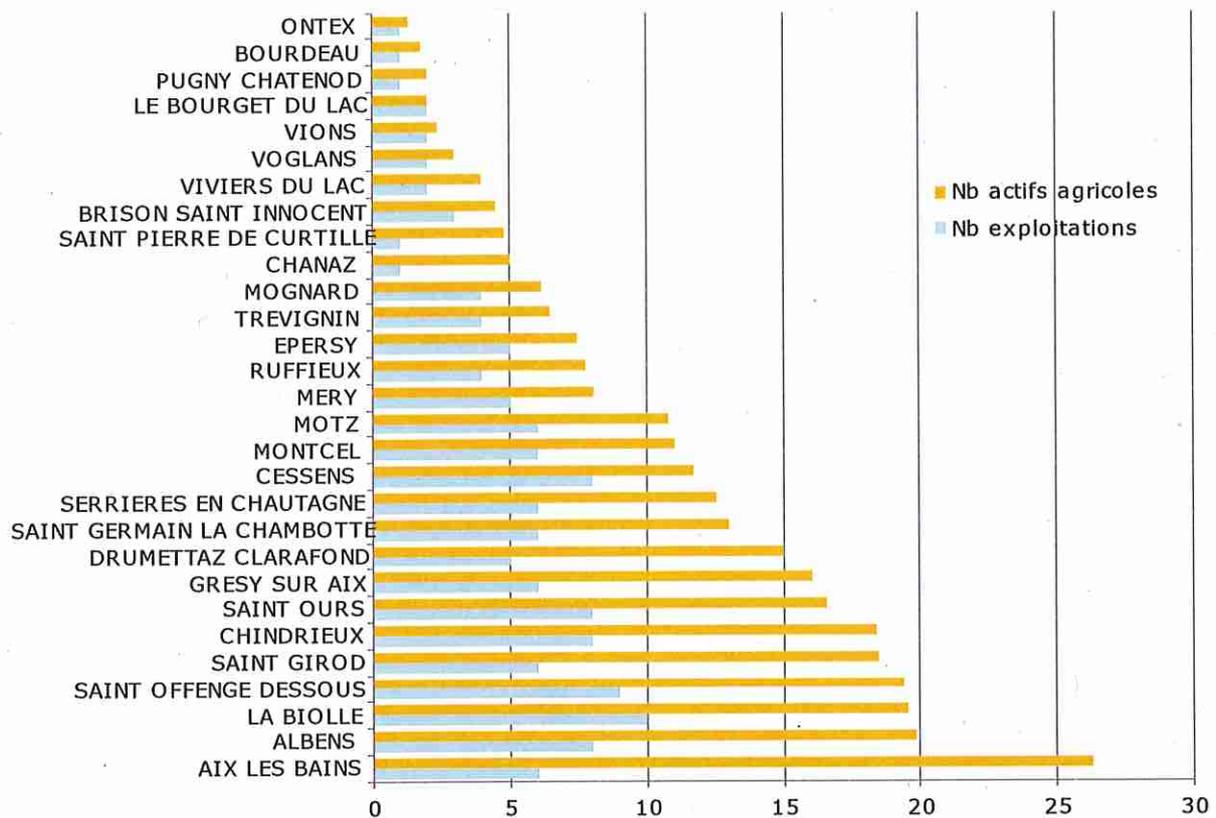
. un poids des circuits courts important (selon la définition « un intermédiaire maximum entre le producteur et le consommateur ») avec 40 % des exploitations concernées

. des profils d'acheteurs sensibilisés à la proximité plus diversifiés (CSP +, actif urbain, étudiant, touriste...) que sur les produits AOP/IGP (personnes plus âgées)

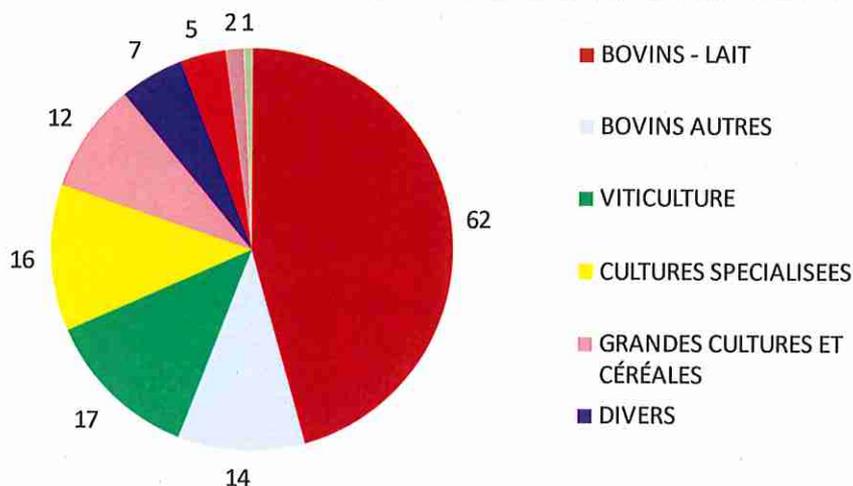
1.2. A GRAND LAC

- Nombre d'installations sur Grand Lac entre 2013 et 2017 :
 - ⇒ **40 installations** (28 de moins de 40 ans et 12 de plus de 40 ans) dont :
 - . 12 en cultures spécialisées (maraichage, arboriculture, pépinière, viticulture) sur une surface totale de 19.68 ha (soit 1.5 ha en moyenne)
 - . 5 en élevage « autres » (porcins, chevaux, volailles, lapins) sur une surface de 9.86 ha (soit 2 ha en moyenne)
 - . 13 en élevage bovins (lait, viande et mixte) sur une surface totale de 462.43 ha (soit 38 ha en moyenne)
 - . 3 en élevages caprins / ovins sur une surface totale de 42.79 ha (soit 11 ha en moyenne)
 - . 4 en polyculture sur 182.14 ha (soit 45 ha de moyenne)
 - . 3 en autres activités (dressage, conchyliculture) sur 4.18 ha (soit 1.4 ha de moyenne)

- Un nombre d'actifs agricoles très important :
 - ↳ **570 ACTIFS AGRICOLES** sur l'agglomération :
 - 570 toutes productions confondues
 - 295 ETP
 - 211 chefs d'exploitations + salariés
 - 2,3 % de la population active (3 % en France)
 - Seulement 8 % de double activité



UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE



35 % en production végétale

20 % des exploitations ont 2 activités ou +



1.3. CONTEXTE GÉNÉRAL DU TERRITOIRE COMMUNAL

1 constat :

- ↳ Régression régulière des surfaces agricoles au profit des espaces artificialisés
1999/2012 : la commune a perdu près de 22 hectares d'espaces agricoles

LE TERRITOIRE COMMUNAL :

- Superficie : 1338 ha
- Surface agricole utilisée : 306 ha
- Surface forêt : 473 ha
- Une démographie dynamique : 2999 habitants (RGP 2020) avec un accroissement démographique régulier
+ un quart de la population âgée entre 45 et 60 ans,
20% entre 0 et 14 ans
Environ 680 jeunes de – de 18ans et 600 retraités
- Densité de la population : 246 hab/km²
- Activités économiques : 79 % de la population est active sur DC (74 % au niveau national) :

Nombre d'établissements actifs fin 2018	165
Part de l'agriculture,	1,8%
Part de l'industrie,	7,9%
Part de la construction,	15,8%
Part du commerce, transports et services divers	67,9%

- 340 ha sont utilisés par des agriculteurs :
 250 ha par les agriculteurs professionnels (MSA) de la commune (y compris double actifs)
 55 ha par des agriculteurs professionnels des communes voisines
 35 ha par des agriculteurs non professionnels.
- Les surfaces agricoles représentent 30 % du territoire
- La commune est en zone d'Identification Géographique Protégée Tomme et Emmental de Savoie

Les 305 hectares d'exploitation agricole professionnelle sont répartis de la manière suivante :

- Prairies temporaires : 16 ha
- Prairies permanentes : 239 ha
- Céréales : 17 ha
- Mais : 30 ha
- Cultures pérennes et maraîchage : 3 ha
- Autre utilisation : 1 ha

10 exploitants principaux sont recensés soit 7% du nombre d'exploitants agricoles de l'agglomération.

La commune fait partie du périmètre de plusieurs IGP (indication géographique protégée) : Emmental de Savoie, Emmental français Est-Central, Gruyère, Pommes et poires de Savoie, Tomme de Savoie, Vin de Pays des Comtés Rhodaniens, Vin des Allobroges.

LES ACTIFS :

L. MORAND	DRUMETTAZ-CLARAFOND	POLYCLTURE ELEVAGE A DOMINANTE PROD LAITIERE
GAEC LA FEME DU DONJON	DRUMETTAZ-CLARAFOND	MARECHAGE
M. TRAVERS	DRUMETTAZ-CLARAFOND	POLYCLTURE ELEVAGE A DOMINANTE PROD LAITIERE
GAEC DES SAULES	DRUMETTAZ-CLARAFOND	POLYCLTURE ELEVAGE A DOMINANTE PROD LAITIERE
EARL LE CLOS	MERY	LAIT-CEREALE
D. REY	MERY	VIANDE
H. VIDAL	DRUMETTAZ-CLARAFOND	CEREALE FOINCEREALE
SCEA DE BELLECOTE VILLIOD	MERY	LAIT
KILCHENMANN	DRUMETTAZ-CLARAFOND	CEREALE MARAICHAGE
SCEA LE CHAMP DES BOIS	ENTRELACS	CEREALE
L'ETALON	DRUMETTAZ-CLARAFOND	CENTRE EQUESTRE

Claude BELASEN	MERY	VIANDE
MAILLAND	PUGNY	LAIT
CURTELIN	MONTCEL	LAIT
MILLET	DRUMETTAZ-CLARAFOND	PEPINIERISTE
LE CORTIE	DRUMETTAZ-CLARAFOND	MARAICHAGE

Les « DOUBLES ACTIFS » :

Frédéric LAFFIN	DRUMETTAZ-CLARAFOND	VIANDE
Daniel JACQUIER	DRUMETTAZ-CLARAFOND	VIANDE
Pierre QUAY-THEVENON	DRUMETTAZ-CLARAFOND	VIANDE
Sylvain QUAY-THEVENON	DRUMETTAZ-CLARAFOND	MARAICHAGE

+ Les « DIVERS » : Apiculteurs, Pâturages chevaux

☞ L'agriculture, malgré son faible poids économique local (1.8% de la population active), joue un rôle primordial dans l'équilibre environnemental du territoire.

Plus généralement, l'Agriculture contribue à :

- lutter contre les effets climatiques,
- la production de denrées alimentaires plus saines (cf le Projet Alimentaire Territorial -PAT- conduit par Grand Lac),
- améliorer le cadre de vie et l'entretien des paysages

1.4. LES DECISIONS PRISES PAR LA COLLECTIVITE

✓ Rappel ZAP : 2003

Afin de préserver durablement le foncier, face à la pression croissante de l'habitat, une Zone Agricole Protégée (ZAP) a été créée en 2003, la première en France

✓ Entretien du patrimoine naturel et conservation des espèces : 2005

- Marais des Saveux - Contrat Natura 2000 : 2007-2017 (toujours en contrat avec le GAEC des saules pour le fauchage de ces prairies)
- Marais des Potis/des Bauches : convention avec le CEN pour mener des actions de préservation et de restauration de ces marais (gestion environnementale adaptée à leur conservation à long terme : restauration et entretien des prairies humides et des roselières, maintien des boisements...): achat des parcelles concernées par la Commune ou convention avec les propriétaires

✓ Délibération 2015 : Orientations et axes d'intervention prioritaires pour l'agriculture

✓ Délibération 2017 : convention d'intervention foncière avec la Safer

Partenariat avec la Safer qui porte notamment sur le point suivant :

- étude, faisabilité et mise en place d'une procédure d'intervention à l'amiable ou par l'exercice du droit de préemption de la SAFER ;
- + Cette convention cadre décline toutes les missions que la SAFER peut réaliser pour la collectivité sans engagement financier.

2. LES ORIENTATIONS / MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Devant ces enjeux, la situation actuelle et la tendance de l'activité agricole, la Commune s'engage à :

2.1. AGIR SUR LA FILIÈRE AGRICOLE

- ➔ En préservant les structures existantes
- ➔ En facilitant la transmission des exploitations et les porteurs de projets tout en s'assurant de leur viabilité et de leur compatibilité avec le tissu local
- ➔ En privilégiant, autant que faire se peut, l'exploitation des terres par des agriculteurs résidant sur le territoire communal

Dans ce cadre, la Commune pourrait éventuellement s'appuyer sur des associations comme par exemple "Terre de lien".

2.2. AGIR SUR LE FONCIER

- ↳ En réaffirmant les zones à protéger
 - . Périmètres rapprochés des captages et réservoirs (déjà arrêtés par arrêté préfectoral)
 - . ZAP
- ↳ En faisant, chaque fois que cela est justifié, l'acquisition de parcelles agricoles, ce qui permettra de :
 - . restructurer
 - . réorganiser
 - . assurer le suivi
 - . éviter le parcellement et le morcellement⇒ afin de créer des îlots de surfaces plus facilement exploitables pour des agriculteurs.
- ↳ En initiant la création d'une association foncière agricole (regroupement de propriétaires fonciers - délégation de gestion de leur foncier via une association)
- ↳ En recensant toutes les parcelles exploitables, en friches ou tombées en désuétude

2.3. FAVORISER UNE GESTION DU FONCIER DIVERSIFIÉE

- ↳ En contractualisant avec le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) la réhabilitation et l'entretien des marais
- ↳ En encourageant une culture mellifère
- ↳ En favorisant une gestion en harmonie avec la typologie du secteur concerné

2.4. DEVELOPPER LE MARCHE LOCAL ET I PRODUITS LOCAUX

- ↻ En mettant en place et en pérennisant un marché de producteurs locaux
- ↻ En favorisant les circuits courts (en lien avec le Programme Alimentaire Territoriale établi par Grand Lac)
- ↻ En communiquant au sein de la commune sur les différentes activités agricoles
- ↻ En organisant une journée « Fermes ouvertes » sur la commune

2.5. CONCILIER AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

- ↻ En maintenant les ouvertures du paysage et une distance minimum entre zones urbanisées et zones agricoles
- ↻ En veillant à une bonne prise en compte de la limitation de l'étalement urbain dans les documents d'urbanisme
- ↻ En spécifiant dans les baux conclus entre la Commune et un exploitant l'obligation d'un entretien "en bon père de famille"